

CATALOGUE DES FORMATIONS 2027

Apprendre. Agir. Réussir
en ESAT !



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des
catégories d'actions suivantes :
Actions de formation



ANDICAT

Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT



CATALOGUE DES FORMATIONS 2027

Bienvenue !

Depuis plus de 20 ans, l'Association Nationale des équipes de Direction en ESAT (ANDICAT) organise des formations qui répondent à des besoins d'acquisition et d'actualisation des connaissances. Les différents thèmes qui régissent le fonctionnement des ESAT sont abordés dans l'ensemble des formations proposées.

LES ESSENTIELS
MANAGER
ACCOMPAGNER
JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE
QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
COMMERCIAL ET MARKETING
TRAVAILLEURS EN ESAT

À l'image de leur identité, de leur histoire et du public accompagné, les besoins de formation des ESAT sont souvent spécifiques. Les formateurs d'ANDICAT, par leurs propres formations et leurs expériences, connaissent les particularités de ce secteur et savent s'adapter aux attentes de chacun. ANDICAT accompagne les évolutions du travail protégé en lui donnant les moyens d'assumer pleinement sa vocation au sein de l'économie solidaire.

Comme chaque année, ANDICAT vous propose des nouveautés : une formation Premiers Secours en Santé Mentale, une autre pour mieux comprendre les différents types de handicaps, et nous adaptons la formation sur l'accompagnement professionnel aux différents types de handicaps. Ces 3 formations sont obligatoires pour les salariés à l'Instance mixte. Nous proposons également une nouvelle formation pour mieux gérer l'absentéisme des travailleurs.

Nos formations sont actualisées en fonction des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Commission formation ANDICAT :

Didier RAMBEAUX - Référent handicap et qualité,
Laura PLAZANET, Sébastien HONORÉ, Gilles GROSPERRIN

Mise à jour : 1^{er} septembre 2026

LES FORMATEURS

Camille BARILLET
Formatrice, consultante

Pierre BARRANDE
Ex-Directeur Pôle travail,
évaluateur HAS

Catherine BESIERS-TABOURNEAU
Psychologue du travail,
responsable de formation

Emilie COULMIER
Infirmière, Formatrice Premiers
secours en santé mentale

Morgane DE ZAN
Formatrice vie intime et sexualité en
ESMS, sexologue clinicienne

Xavier DUPONT
Directeur de plateforme Parcours
professionnels en emploi

Patrick GENTY
Coach Professionnel, Formateur

Gilles GROSPERRIN
Directeur Département Travail,
coach certifié

Sébastien HONORÉ
Directeur général d'association,
Vice-président d'ANDICAT

Anne-Sophie MARÉCHAL
Formatrice, coach certifiée

Franck NACCACHE
Expert en gestion financière,
Commissaire aux comptes

Philippe PATAUX
Avocat associé

Anne PELLE,
Consultante formatrice commercial
et management

Didier RAMBEAUX
Vice-président d'ANDICAT,
ex-Directeur de pôle d'ESAT
et RH dans l'industrie

Catherine SAGE
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes

Frédéric TAILLARDAT
Formateur, consultant,
ex-chef de service d'Entreprises
d'Insertion par l'Activité
Economique

Jean VIGNES
Directeur Adjoint en ESAT

Patrice WAREMBOURG
Formateur, consultant,
expert handicap

Sébastien YDEE
Formateur handicap,
évaluateur en ESSMS

Liste non exhaustive

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour les formations inter, vous pouvez vous inscrire jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, directement sur le catalogue en ligne.

CATALOGUE EN LIGNE

Pour toute demande de formation, vous pouvez adresser votre demande par mail à : andicat@andicat.org

Veuillez vérifier que les stagiaires inscrits remplissent les conditions relatives aux prérequis mentionnés sur le programme.

Pour une formation organisée dans votre établissement (intramuros), veuillez nous contacter.

Vous pouvez nous contacter de préférence
par mail : andicat@andicat.org

ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00,
au 01 42 40 15 28

En cas d'absence, merci de laisser un message ou d'adresser un mail avec vos coordonnées, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre des formations sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités de suivi de la formation.

Les prestations seront adaptées aux situations et profils des personnes : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emploi du temps, adaptation des rythmes).

GRILLE TARIFAIRE 2027



FORMATION	DURÉE DE LA FORMATION	TARIFS
INTER-ETABLISSEMENTS	1 jour	250 €/stagiaire
	2 jours	500 €/stagiaire
	4,5 jours	1 200 €/stagiaire
INTRA-MUROS	1 jour	2 100 €/établissement
	2 jours	3 600 €/établissement

Les formations mutualisées (regroupant plusieurs établissements) et les demandes spécifiques (formations dans les DOM-TOM) feront l'objet de tarifs adaptés.

Nos tarifs, valables en France métropolitaine, sont forfaitaires. Ils comprennent les frais liés à l'intervention du formateur (déplacement, hébergement) et s'entendent nets avec exonération de la TVA.

Les déjeuners des stagiaires et du formateur sont à la charge de l'établissement d'accueil dans le cadre de formations intra-muros.

Ils sont à la charge des stagiaires dans le cadre de formations inter-établissements.

NOS OFFRES €

- **Bénéficiez d'une réduction de 10% sur la 4ème formation** réalisée dans la même année, soit 450 € pour une formation inter et 3 240 € pour une formation intra.
- **Profitez d'une réduction de 500 € pour 2 sessions de formations** identiques et/ou réalisées par le même formateur (2 sessions d'affilée, de 2 jours chacune), soit 6 700 € au lieu de 7 200 €.

SOMMAIRE

LES ESSENTIELS

POUR LES DIRIGEANTS

Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT	p8
Piloter et manager la transformation des ESAT	p10
Anticiper et piloter les impacts économiques de l'évolution des droits des travailleurs d'ESAT	p12
Adapter son projet associatif et ses orientations stratégiques à la réforme des ESAT	p14

POUR LES PROFESSIONNELS

Les fondamentaux pour les professionnels d'ESAT	p16
Comprendre et conduire la transformation des ESAT	p18
L'autodétermination : un "nouveau" levier d'accompagnement	p20
Premiers Secours en Santé Mentale	NOUVEAU p22

MANAGER

Les relations entre travailleurs handicapés et professionnels en ESAT	p24
Adapter ses pratiques managériales aux travailleurs des ESAT	p26
Manager une équipe de travailleurs d'ESAT	p28
Ni chef ni pair : levier d'accompagnement et outils pour les moniteurs principaux	p30
L'absentéisme des travailleurs d'ESAT : l'appréhender pour ne pas le subir	NOUVEAU p32

ACCOMPAGNER

Parcours vers l'emploi	p34
Le projet professionnel des travailleurs d'ESAT	p36
Comprendre les différents handicaps et adapter l'accompagnement en ESAT	NOUVEAU p38
L'accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap psychique en ESAT	NOUVEAU p40
Comprendre la réforme SERAFIN-PH et valoriser les temps de soutien en ESAT	p42

JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE

Évolution des droits des travailleurs d'ESAT, vers un rapprochement du droit commun	p44
Rémunération des travailleurs et management des ressources humaines : réglementation et impacts	NOUVEAU p46
Fiscalité des ESAT : traitement de la TVA	p48

QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Management participatif et prévention des conflits	p50
Accompagner le changement au sein des ESMS	p52
Le groupe d'analyse des pratiques professionnelles GAPP	p54
Sensibilisation à la bientraitance	p56
Ethique et réflexion éthique	p58

COMMERCIAL ET MARKETING

Développer un argumentaire convaincant	p60
Réussir la négociation commerciale	p62
Le management de la relation client en ESAT	NOUVEAU p64

TRAVAILLEURS EN ESAT

Programme d'intervention à l'autodétermination	p66
Préparer son projet vers le milieu ordinaire	p68
Gestes et postures	p70
Les droits et devoirs en ESAT	p72
Instance mixte	p74
Délégué des personnes	p76
Renforcer sa posture professionnelle et prévenir les violences au travail en ESAT	p78

Règlement intérieur - conditions générales de vente	p80
---	-----



LES ESSENTIELS
POUR LES DIRIGEANTS

Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT

**Réglementation - Responsabilité -
Ethique et déontologie - Cadre budgétaire**

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances dans les domaines suivants : législatifs et réglementaires, éthiques et déontologiques, budgétaires et comptables.
- Appréhender les évolutions en cours.

POUR QUI ?

- Directeurs, cadres techniques, cadres administratifs, adjoints techniques, chefs de service d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Exercice d'une fonction de cadre et de directeur ou candidat à ce type de fonction.

NOMBRE DE STAGIAIRES

16 maximum.

DURÉE

4,5 jours / 30 heures.

COÛT

1 200 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANTS

Franck NACCACHE, Maître Philippe PATAUX, Didier RAMBEAUX

Inter

08 au 12 mars 2027
21 au 25 juin 2027
15 au 19 novembre 2027
Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 10h00 à 13h00 :

- Les grandes dates de la politique du handicap ;
- Historique et rappel du contexte réglementaire, législatif des ESSMS.

de 14h00 à 17h00 :

- La réglementation propre aux ESAT : contexte et évolution réglementaire.

JOUR 2

de 9h00 à 13h00 :

- La politique inclusive en France : impacts sur le secteur protégé et perspectives (rapport IGAS/IGF, la réforme de la tarification, l'OETH, la transformation de l'offre, ...).

de 14h00 à 17h00 :

- Politique économique et politique d'accompagnement : antinomie ?
- Le management des RH, la rémunération des travailleurs d'ESAT : réglementation et impacts.

JOUR 3

de 9h00 à 13h00 :

- La réglementation propre aux ESAT : responsabilités et délégations.

de 14h00 à 17h00 :

- Rôle de la direction et outils à disposition : les moyens à mettre en place (fiches de poste, délégations, ...);
- Pratiques et conséquences.

JOUR 4

de 9h00 à 13h00 :

- Cadre budgétaire des ESAT : BPAS, BAPC, CPOM.

de 14h00 à 17h00 :

- Cadre budgétaire des ESAT (suite) : PRIAC, PPI, EPRD.

JOUR 5

de 9h00 à 12h00 :

- Les budgets des ESAT : pratiques et obligations - moyens de contrôle.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



LES ESSENTIELS
POUR LES DIRIGEANTS

Piloter et manager la transformation des ESAT

OBJECTIFS

- Maîtriser les impacts des différentes réformes du secteur (Plan de transformation des ESAT, Loi Plein Emploi, etc.) sur le cadre réglementaire, notamment en termes de renforcement des droits des travailleurs et de sécurisation des parcours.
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT et développer des parcours individualisés favorisant la montée en compétences.

POUR QUI ?

- Directeurs, cadres techniques, cadres administratifs, adjoints techniques, chefs de service d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE

Inter & Intra
14-15 octobre 2027
Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h30 à 12h30 : les évolutions du cadre réglementaire

- La mission des ESAT ;
- Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005, statut travailleur) ;
- La non-discrimination comme axe majeur de transformation des politiques publiques ;
- Le virage inclusif et l'orientation en milieu ordinaire de travail.

de 13h30 à 16h30 : le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours

- L'ESAT « Bouclier Social » et la relégitimation du secteur protégé ;
- Les principaux axes du Plan de transformation des ESAT : présentation et analyses ;
- L'augmentation des droits des travailleurs et de leur pouvoir d'agir ;
- L'élargissement des trajectoires professionnelles ;
- Les impacts de la Loi Plein emploi : vers une évolution du statut des travailleurs d'ESAT ?

JOUR 2

de 9h00 à 12h00 : l'impact sur l'évolution du modèle économique

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT ;
- L'inscription des ESAT dans une démarche inclusive : favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire, transformer l'offre économique des ESAT, développer les partenariats (SPE, EA, Emploi accompagné, ...).

de 13h00 à 16h00 : l'impact sur les politiques d'accompagnement des travailleurs

- La Professionnalisation par la formation : principe d'éducabilité, construction des Projets Professionnels Individuels, développement des compétences, mise en œuvre et valorisation du Plan de Formation (une ingénierie complexe) ;
- Le pouvoir d'agir des travailleurs et l'autodétermination.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



Anticiper et piloter les impacts économiques de l'évolution des droits fondamentaux des travailleurs d'ESAT

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire concernant les droits fondamentaux des travailleurs d'ESAT et leurs évolutions actuelles vers un statut de quasi salarié.
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT, le positionnement économique et la professionnalisation.
- Répondre aux critères impératifs de l'évaluation (HAS) sur l'obligation de formation et de sensibilisation des personnels sur les droits fondamentaux.

POUR QUI ?

🔗 Équipe de direction, direction générale, administrateurs.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h00 : le cadre réglementaire et institutionnel

- La mission des ESAT ;
- La loi de 2002-2 : la reconnaissance de droits à tout usager et les outils garantissant leur effectivité ;
- La loi du 11/02/2005 : la définition du statut du travailleur d'ESAT, son régime d'emploi et ses ressources (rémunération garantie, congés, temps de travail, AAH...).

de 13h00 à 16h00 : l'impact des réformes sur le renforcement des droits des travailleurs et leur convergence vers un statut de quasi salarié

- Comprendre le virage inclusif et le principe de non-discrimination, axes majeurs de transformation des politiques publiques ;
- Enrichir et mieux garantir les droits des travailleurs en les rapprochant du droit commun : Délégué des personnes, IM, congés payés, prévoyance, droit d'alerte... ;
- Élargir les trajectoires professionnelles : cumul ESAT/Milieu ordinaire, Mise à disposition, Parcours renforcé en Emploi, ...

JOUR 2

de 9h00 à 12h00 : les enjeux et les impacts sur la mission d'accompagnement et le modèle économique

- Favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire : l'ouverture vers l'extérieur, clef de la démarche inclusive ;
- Valoriser et repenser le volet économique des ESAT, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT, et définir la politique d'accompagnement en ESAT (élévation des compétences et amélioration des conditions de travail).

de 13h00 à 16h00 : les enjeux et les impacts sur la mission d'accompagnement et le modèle économique (suite)

- Développer la professionnalisation par la formation : construction des Projets Professionnels Individuels, développement des compétences, mise en œuvre et valorisation du Plan de Formation (une ingénierie complexe) ;
- Maîtriser la GPEC et la retraite pour les travailleurs.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



Adapter son projet associatif et ses orientations stratégiques à la réforme des ESAT

Donner les clés pour accompagner le changement auprès
de la gouvernance et de la direction afin d'engager sereinement
la transformation des ESAT.

OBJECTIFS

- Maîtriser les impacts des différentes réformes du secteur sur le cadre réglementaire, notamment en termes de renforcement des droits des travailleurs, de sécurisation des parcours et d'évolution du statut du travailleur d'ESAT.
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT et développer des parcours individualisés favorisant la montée en compétences.
- Permettre aux administrateurs d'adapter le projet associatif et les orientations stratégiques à la réforme des ESAT.

POUR QUI ?

- Les administrateurs, directeurs généraux, directeurs, DAF, DRH.

PRÉ REQUIS

Être administrateur, directeur général, directeur dans une association gestionnaire d'ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h00 : les évolutions du cadre réglementaire

- La mission des ESAT ;
- Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005, statut du travailleur et rapport IGAS-IGF 2019) ;
- La non-discrimination comme axe majeur de transformation des politiques publiques ;
- Le virage inclusif et l'orientation en milieu ordinaire de travail.

de 13h00 à 16h00 : le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours

- L'ESAT « Bouclier Social » et la relégitimation du secteur protégé ;
- Les principaux axes du Plan de transformation des ESAT : présentation et analyses ;
- L'augmentation des droits des travailleurs et de leur pouvoir d'agir ;
- L'élargissement des trajectoires professionnelles ;
- Les impacts de la Loi Plein emploi : vers une évolution du statut des travailleurs d'ESAT ?

JOUR 2

de 9h00 à 12h00 : l'impact sur l'évolution du modèle économique

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT ;
- L'inscription des ESAT dans une démarche inclusive : favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire, transformer l'offre économique des ESAT, développer les partenariats (SPE, EA, Emploi accompagné, ...).

de 13h00 à 16h00 : la rémunération et le développement des compétences des travailleurs

- La rémunération des travailleurs (réglementation) : présentation et analyse des ressources d'un travailleur d'ESAT (la rémunération garantie, le complément AAH, la retraite) ;
- La professionnalisation par la formation professionnelle : une ingénierie complexe (OPCO Santé, CPF, RAE, VAE, ...).

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



Les fondamentaux pour les professionnels d'ESAT

OBJECTIFS

- Donner aux professionnels les outils et savoirs indispensables à leurs missions et au management des travailleurs d'ESAT.
- Anticiper et s'adapter aux changements : sociologiques, réglementaires, économiques, qualitatifs et éthiques.

POUR QUI ?

💎 Professionnels d'ESAT
(prioritairement moniteurs, ETS,
chargés d'insertion...).

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la
TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la
charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.
- Atelier d'analyse de pratique.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE ou Gilles GROSERRIN

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h00 : le cadre réglementaire et institutionnel

- La mission des ESAT ;
- La loi de 2002-2 : la reconnaissance de droits à tout usager et les outils garantissant leur effectivité ;
- La loi du 11/02/2005 : la définition du statut du travailleur d'ESAT, son régime d'emploi et ses ressources (rémunération garantie, congés, temps de travail, AAH...).

de 13h00 à 16h00 : l'impact des réformes sur le renforcement des droits des travailleurs et leur convergence vers un statut de quasi salarié

- Comprendre le virage inclusif et le principe de non-discrimination, axes majeurs de transformation des politiques publiques ;
- Enrichir et mieux garantir les droits des travailleurs en les rapprochant du droit commun : Délégué des personnes, IM, congés payés, prévoyance, droit d'alerte... ;
- Élargir les trajectoires professionnelles : cumul ESAT/Milieu ordinaire, Mise à disposition, Parcours renforcé en Emploi, ...

JOUR 2

de 9h00 à 12h00 : les enjeux et les impacts sur la mission d'accompagnement et le modèle économique

- Favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire : l'ouverture vers l'extérieur, clef de la démarche inclusive ;
- Valoriser et repenser le volet économique des ESAT, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT, et définir la politique d'accompagnement en ESAT (élévation des compétences et amélioration des conditions de travail).

de 13h00 à 16h00 : les enjeux et les impacts sur la mission d'accompagnement et le modèle économique (suite)

- Développer la professionnalisation par la formation : construction des Projets Professionnels Individuels, développement des compétences, mise en œuvre et valorisation du Plan de Formation (une ingénierie complexe) ;
- Maîtriser la GPEC et la retraite pour les travailleurs.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



Comprendre et conduire la transformation des ESAT

OBJECTIFS

- Maîtriser les impacts des différentes réformes du secteur (Plan de transformation des ESAT, Loi Plein Emploi, etc.) sur le cadre réglementaire, notamment en termes de renforcement des droits des travailleurs et de sécurisation des parcours.
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT et développer des parcours individualisés favorisant la montée en compétences.
- Adapter les pratiques et postures professionnelles pour encourager le pouvoir d'agir des travailleurs (autodétermination).

POUR QUI ?

💎 Professionnels d'ESAT
(prioritairement moniteurs, ETS,
chargés d'insertion...).

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la
TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la
charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE ou Xavier DUPONT ou Gilles GROSPEPERRIN

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : les évolutions du cadre réglementaire

- L'environnement réglementaire et institutionnel : la mission des ESAT, le cadre législatif (Loi de 2022-2, Loi du 11/02/2005 : contenu, outils, statut du travailleur), rôle MDPH/CDAPH, la notion de non-discrimination, le virage inclusif.

de 13h30 à 17h00 : le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours

- Réaffirmer le rôle des ESAT en tant que « Bouclier social » ;
- Accroître les droits des travailleurs et leur pouvoir d'agir (récupération dimanches, jours fériés, délégué des personnes, instance mixte, ...) ;
- Élargir les trajectoires professionnelles.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : l'impact sur l'évolution du modèle économique

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT ;
- L'inscription des ESAT dans une démarche inclusive : favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire, transformer l'offre économique des ESAT, développer les partenariats (SPE, EA, Emploi accompagné, ...) ;
- Le renforcement des parcours individualisés par la formation professionnelle : le principe d'éducabilité, la construction de PPI et le développement des compétences, le carnet de parcours et de compétences, formation et professionnalisation.

de 13h30 à 17h00 : l'impact sur les pratiques professionnelles

- La mission des professionnels : accompagner / animer, organiser et gérer la production / développer les compétences ;
- L'autodétermination des travailleurs : définition et objectifs / le travailleur co-auteur de son parcours / renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs ;
- La distance et la posture professionnelle : la juste distance dans l'accompagnement / le savoir être et la posture du professionnel / les risques dans la relation professionnel/TH.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



L'autodétermination : un "nouveau" levier d'accompagnement ?

L'autodétermination est-elle le nouveau mot à la mode ou recouvre-t-elle des concepts déjà présents depuis de nombreuses années dans les orientations des politiques publiques ?

Injonctions paradoxales, impératifs de production et souhait d'un accompagnement individualisé au sein d'un collectif dessinent les nouveaux contours de la fonction de moniteur d'atelier.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre et faire vivre l'autodétermination pour les travailleurs d'ESAT.
- Comprendre les enjeux et les freins à l'autodétermination des travailleurs en ESAT.
- Élaborer des outils concrets pour favoriser leur autonomie et leur responsabilité (mais pas que ...).

POUR QUI ?

Professionnels d'ESAT
(prioritairement moniteurs, ETS,
chargés d'insertion...).

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

INTERVENANT

Patrice WAREMBOURG

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

9h00 à 12h30

- À partir d'une situation, partage entre professionnels sur leurs expériences en matière de représentation de l'autodétermination des travailleurs en ESAT ;
- Les droits des personnes en situation de handicap : panorama législatif et réglementaire ;
- Situer cette notion dans l'évolution du contexte réglementaire de l'ESAT en lien avec le Plan de Transformation des ESAT ;
- Rôle et fonctions du moniteur d'atelier dans cette nouvelle dimension autour de l'autodétermination ;
- Enjeux et obstacles liés à l'autodétermination des travailleurs en ESAT.

13h30 à 17h00

- Comprendre et appréhender les grands principes de l'autodétermination ;
- Les quatre (voire cinq) dimensions de l'autodétermination ;
- Le modèle fonctionnel de l'auto-détermination et le changement de regard nécessaire pour l'accompagner ;
- Les différentes étapes du parcours vers l'autodétermination : de la prise de conscience à la mise en action.

JOUR 2

9h00 à 12h30

- Comment l'autodétermination peut-elle se mettre au service de l'accompagnement et du projet professionnel ?
- Les freins à l'autodétermination des travailleurs en ESAT ;
- Les leviers et les stratégies pour favoriser l'autodétermination ;
- Impact de la logique d'autodétermination sur les postures professionnelles.

13h30 à 17h00

- L'autodétermination à l'épreuve du projet personnalisé (ou inversement) ;
- La mise en place d'une culture d'autodétermination au sein de l'ESAT : l'implication de tous ;
- Le « modèle écologique » de l'autodétermination sous l'angle de l'organisation apprenante des structures ;
- Les perspectives d'évolution pour les ESAT en matière d'autodétermination des travailleurs ;
- Quels liens avec les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles ?

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



LES ESSENTIELS
POUR LES PROFESSIONNELS

Premiers Secours en Santé Mentale : adopter les bons réflexes en ESAT

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale.
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale.
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée.
- Mieux faire face aux comportements agressifs.

POUR QUI ?

♦ Tout professionnel travaillant en ESAT

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT

NOMBRE DE STAGIAIRES

16 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 h.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

NOUVEAU

Inter & Intra
11 - 12 mars 2027
30 sept. - 01 oct. 2027
Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

La formation aux premiers secours en santé mentale d'au moins un représentant salarié à l'instance mixte est obligatoire depuis la Loi pour le plein emploi (Article R344-7-1 du CASF)

JOUR 1

de 9 h 00 à 12 h 30

Introduction à la santé mentale et aux interventions

- Santé mentale en France (facteurs de risque - statistiques - conséquences) ;
- Interventions efficaces.

Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale

- Les Premiers Secours en Santé Mentale : cadre des premiers secours en santé mentale / le plan d'action AERER ;
- Présentation de la dépression : signes et symptômes / interventions.

de 13 h 30 à 17 h 00

Le plan d'action pour la dépression

- Rappel de la dépression ;
- Action 1 pour la dépression ;
- Crise suicidaire : présentation - assister.

JOUR 2

de 9 h 00 à 12 h 30

Le plan d'action pour les troubles anxieux

- Rappel des troubles anxieux ;
- Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatiques : action 1 pour les troubles anxieux (hors crise) /

crise d'attaque de panique : présentation - assister /
crise après un événement traumatique : présentation - assister.

Les troubles psychotiques

- les PSSM pour les troubles anxieux (suite) ;
- présentation des troubles psychotiques : signes et symptômes / interventions.

de 13 h 30 à 17 h 00

Le plan d'action pour les troubles psychotiques

- rappel des troubles psychotiques ;
- action 1 pour les troubles psychotiques ;
- crise psychotique sévère : présentation - assister,
- premiers Secours pour les troubles psychotiques (suite).

L'utilisation des substances et le plan d'action

- présentation des troubles liés à l'utilisation de substances : signes, symptômes / interventions ;
- action 1 pour l'utilisation de substances ;
- crise liée à l'utilisation de substances ;
- crise d'agressivité ;
- urgence médicale ;
- les PSSM pour l'utilisation des substances (suite).

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE
Emilie COULMIER

Les relations entre travailleurs et professionnels en ESAT : positionnements respectifs



OBJECTIFS

- Donner aux professionnels les outils et savoirs indispensables à leurs missions afin de les guider dans leurs postures professionnelles pour garantir l'accompagnement des travailleurs.
- Maîtriser les spécificités sociologiques, réglementaires et institutionnelles.
- Adapter ses postures professionnelles en fonction des différents publics.
- Mettre en œuvre un accompagnement qualitatif et éthique.

POUR QUI ?

L'ensemble des personnels des ESAT, prioritairement les moniteurs d'atelier et les moniteurs principaux d'atelier.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : droits et devoirs des travailleurs

- La mission des ESAT ;
- Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005, Plan de transformation des ESAT, Loi Plein Emploi, statut du travailleur) ;
- Le projet d'établissement : les principes, les thématiques traitées.

de 13h30 à 17h00 : évolution des publics accompagnés et des pratiques

- Handicap mental et/ou psychique : définitions (CIM 10 et DSM IV), approche et conséquences sur l'accompagnement ;
- Avancée en âge des personnes accompagnées en ESAT : constats et préconisations ;
- L'émergence de nouveaux publics issus de la précarisation sociale, du marché de l'emploi, des CHS, ...

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : la pratique professionnelle du moniteur d'atelier

- La mission du moniteur : accompagner, animer, organiser et gérer la production, développer les compétences ;
- Le processus des projets personnalisés ;
- La bientraitance : repères et impacts.

de 13 h 30 à 17 h 00 : la pratique professionnelle du moniteur d'atelier (suite)

- Les espaces de paroles et de réflexions sur la pratique professionnelle ;
- La juste distance dans l'accompagnement : le savoir être et la posture du MA, les risques dans la relation MA/TH ;
- Groupes de travail : la posture professionnelle dans les temps d'accompagnement.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Sébastien HONORÉ ou Didier RAMBEAUX ou Pierre BARRANDE ou Gilles GROSPELLE



MANAGER

Adapter ses pratiques managériales aux travailleurs d'ESAT

EN PARTENARIAT AVEC PARMENTIER BLEU SOCIAL



RS 7072

Les recrutements d'encadrants en ESAT s'effectuent principalement sur la base de compétences techniques (menuisiers, espaces verts, autre, ...). Aussi, le risque est grand pour l'encadrant de transposer ce qu'il connaît du monde de l'entreprise ordinaire (contrat de travail) dans un contexte médico-social (contrat d'accompagnement par le travail). Il est donc important de le doter des compétences lui permettant de concilier au quotidien les contraintes de production et l'accompagnement socio professionnel des travailleurs handicapés.

OBJECTIFS

- Situer leur action professionnelle dans un contexte social, juridique, institutionnel, réglementaire et comprendre le cadre d'intervention et les missions de l'ESAT.
- Construire et mettre en œuvre des séquences d'apprentissage professionnel et encadrer.

une activité de production dans le respect des droits des usagers.

- Communiquer autour et avec les travailleurs dans un contexte d'accompagnement et de soutien par le travail. Développer et mettre en œuvre ses compétences relationnelles.

COMPÉTENCES VISÉES

- Réaliser sa mission de management des travailleurs en situation de handicap dans l'environnement médico-social de l'ESAT, en respectant les exigences et attendus de la réglementation, pour agir en conformité avec la commande dévolue aux ESAT et le respect des droits des personnes en situation de handicap.
- Organiser et gérer une activité de production dans l'ESAT ou à l'extérieur, en milieu ordinaire de travail, en intégrant les règles d'hygiène et de sécurité, la prévention des risques spécifiques aux travailleurs handicapés, pour concilier les impératifs de production et le respect des rythmes des travailleurs handicapés accueillis en ESAT.
- Accompagner les travailleurs d'ESAT dans le développement de leurs compétences, en mettant en place l'environnement ergonomique (aménagement de poste) et des séquences pédagogiques concourant à l'apprentissage des gestes professionnels (savoir-faire) et des

connaissances techniques (savoirs) les plus favorables à la réalisation de leur parcours socio-professionnel, pour les soutenir dans les activités qui leur sont confiées et favoriser leur insertion en milieu ordinaire de travail.

- Accompagner chaque travailleur dans la construction de son projet personnalisé en prenant en compte ses capacités et ses aspirations et en se basant sur une évaluation des compétences acquises, renseignées dans le carnet de compétences, afin de consolider et sécuriser son parcours professionnel.
- Développer et mettre en œuvre ses compétences relationnelles (écoute, empathie, communication verbale), dans l'environnement médico-social de l'ESAT en appliquant la méthode «Relationship Enhancement»..., pour favoriser l'autodétermination et le pouvoir d'agir des travailleurs d'ESAT dans le respect de leurs particularités et caractéristiques spécifiques.

Inter

25-26 février/25-26 mars/
26-27 avril/27-28 mai/examen 11 juin

13-14 sept./11-12 oct./08-09 nov./
30 nov.-01 déc./examen 16 déc.

Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

- Les compétences relationnelles (compréhension et empathie, le savoir dire et la résolution de problème)
- Situer sa mission dans le contexte réglementaire et législatif de l'ESAT
- Le double rôle du moniteur : garant du respect des droits des travailleurs et de la production
- Le projet personnalisé dans la dynamique de parcours
- Communiquer autour et avec le travailleur
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et La démarche d'amélioration continue de la qualité
- Notion de handicap et d'ergonomie
- Le statut du travailleur handicapé en ESAT
- Autodétermination et approche pédagogique

POUR QUI ?

Les professionnels travaillant dans un établissement médicosocial, ayant la fonction de moniteurs d'atelier, encadrants d'équipe en ESAT ou en qualité d'intervenant social pour les personnes en situation de handicap.

Le candidat devra présenter / envoyer un CV ou certificat de travail

PRÉ REQUIS

savoirs de base (lire, écrire, compter) et savoir utiliser les outils bureautiques de base pour la rédaction du dossier professionnel

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 maximum.

DURÉE

8 jours (56 h) à raison de 2 jours par mois et 1 session d'examen sur une journée.

COÛT

2 300 € nets de taxe / bénéficiaire
Éligible au CPF

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, études de cas et mise en situation, partage d'expériences, auto-évaluation.

- Méthode pédagogique interactive
- Travaux de groupe
- Documents techniques
- Partage d'expériences

MOYENS D'ÉVALUATION

- Évaluation continue des connaissances
- Évaluation sommative continue
- Examen de certification assuré par un jury composé de 3 professionnel.le.s

LES PLUS DE LA FORMATION ?

Pratique, format court, mise en application immédiate, tenant compte des réalités terrain.

INTERVENANTS

Professionnels de terrain, exerçant notamment dans des ESAT, disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires.

Manager une équipe de travailleurs en ESAT

La seule maîtrise technique de la production ne suffit plus aujourd'hui pour accompagner, former ou réussir l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap. Coincé entre exigences de production et gestion des équipes, entre activités à assurer et projet personnalisé à développer puis à mettre en œuvre, le rôle du moniteur d'atelier devient de plus en plus complexe.

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances réglementaires sur l'environnement et les outils afin de les utiliser comme leviers dans le management d'une équipe de travailleurs.
- Connaître et prendre en compte les besoins en lien avec les différents handicaps pour organiser et adapter le travail aux personnes.
- Développer la qualité de vie au travail dans une visée de reconnaissance professionnelle, de développement des compétences, afin de favoriser l'autonomie au travail.
- Appréhender et comprendre les mutations et évolutions à venir du secteur du travail protégé.
- Organiser et optimiser les communications dans un esprit de relation d'aide et de respect des droits et potentiels des travailleurs en situation de handicap.

POUR QUI ?

Professionnels d'ESAT (prioritairement moniteurs, ETS, chargés d'insertion).

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30

- Situer sa mission dans le contexte réglementaire de l'ESAT : identité et missions des ESAT ;
- Comprendre et appréhender la notion de handicap :
 - typologies des handicaps (déficiences intellectuelles & psychiques) et évolution des publics,
 - enjeux liés au vieillissement et/ou à l'hétérogénéité des profils des personnes accompagnées.

de 13h30 à 17h00

- Rôle et fonctions des professionnels : prise en compte du cadre institutionnel de l'ESAT dans le management d'une équipe de travailleurs handicapés :
 - projet d'établissement (principes),
 - droits des usagers et documents relatifs à leur mise en œuvre,
 - équipe d'encadrement pluridisciplinaire (positionnement professionnel, communication),
 - modalités d'emploi et d'accompagnement professionnel des travailleurs,
 - aménagements de l'environnement de travail, activités de soutien,
 - réseaux et partenariats.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30

- L'accès à la citoyenneté : galerie de portraits de travailleurs handicapés (vidéo) ;
- Les contours d'une culture bientraitante en ESAT (posture professionnelle, les RBPP) ;
- Les outils du management : la communication et la relation de confiance.

de 13h30 à 17h00

- Les outils du management (suite) :
 - projet personnalisé d'accompagnement : mise en œuvre du parcours individualisé,
 - formation : l'identité professionnelle comme support de valorisation et professionnalisation,
 - supports et outils adaptés à l'évaluation de l'efficacité professionnelle des travailleurs (les référentiels métiers...),
 - santé au travail et prévention des risques professionnels.
- Les enjeux et les étapes de l'intégration professionnelle : évolution des politiques de l'emploi des personnes handicapées ;

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE ou Gilles GROSPERRIN



MANAGER

Ni chef, ni pair : leviers d'accompagnement et outils pour les moniteurs principaux

La formation des moniteurs principaux répond à la nécessité de professionnaliser un rôle clé dans l'organisation du travail au sein des ESAT. Véritable pivot entre les équipes de terrain et la direction, le moniteur principal n'exerce pas de lien hiérarchique sur les moniteurs d'ateliers mais assume une responsabilité fonctionnelle essentielle dans la coordination, la régulation et le soutien de l'activité quotidienne.

Son positionnement transversal en fait un acteur de liaison indispensable garantissant la bonne circulation de l'information, la cohérence des pratiques, ainsi que la fluidité des relations entre les travailleurs accompagnés, les équipes encadrantes et la direction.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre et les missions du moniteur principal.
- Construire des outils concrets pour mieux manager.
- Assurer le lien entre la direction et les équipes encadrants sur le terrain.

POUR QUI ?

Moniteurs principaux en ESAT, responsables de l'accompagnement et de la coordination des équipes de travailleurs en situation de handicap, dans un cadre non hiérarchique.

PRÉ REQUIS

Être en poste et exercer en tant que moniteur principal.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

Inter & Intra
28-29 janvier 2027
Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30

Les missions et responsabilités du moniteur principal en ESAT :

- Décryptage du cadre réglementaire des ESAT.
- Les enjeux de l'évaluation HAS : qualité de vie au travail, personnalisation de l'accompagnement.

Identifier les spécificités du management sans lien hiérarchique :

- Les leviers du leadership : de la reconnaissance à la communication assertive ;
- Spécificités des relations moniteurs d'atelier / travailleurs en situation de handicap.

de 13h30 à 17h00

Le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours :

- Réaffirmer le rôle des ESAT en tant que "Bouclier social".
- Accroître les droits des travailleurs et leur pouvoir d'agir.
- Élargir les trajectoires professionnelles.

La posture professionnelle attendue

Travailler les projets personnalisés en lien avec les travailleurs :

- Comprendre les besoins spécifiques et les attentes des travailleurs. Articulation entre autonomie, motivation, autodétermination et reconnaissance professionnelle.

JOUR 2

de 9h00 à 12h00

Les outils de pilotage et d'organisation des équipes :

- Techniques pour répartir les tâches et mobiliser les ressources ;
- Utilisation d'outils pratiques : fiches de suivi, plannings visuels.

Gérer les tensions et les conflits :

- Identifier les sources de tensions dans une équipe. Techniques de médiation et gestion des émotions.

Développer la motivation et l'implication des travailleurs :

- Valoriser les compétences et accompagner les réussites ;
- Sensibiliser à la démarche de pair-aidance.

de 13h30 à 17h00

Les freins au changement, une responsabilité partagée :

- Collaborer avec les cadres intermédiaires pour coconstruire des outils ;
- Travailler en synergie avec les chefs de service et le projet d'établissement ;
- Définir les priorités pour accompagner les équipes.

Cartographie des missions :

- Clarifier les différentes facettes du rôle du moniteur principal, y compris les zones floues ou implicites.

Outils de communication avec le n+1 :

s'assurer d'une communication fluide, transparente et structurante pour les enjeux stratégiques de l'établissement.

Évaluation de la formation, échanges sur les perspectives d'application et conclusion.

INTERVENANT

Pierre BARRANDE



L'absentéisme des travailleurs d'ESAT : l'appréhender pour ne pas le subir

OBJECTIFS

- Comprendre les causes de l'absentéisme et le contexte réglementaire.
- Repérer les pratiques et dynamiques.

POUR QUI ?

Professionnels intervenant en ESAT.

PRÉ REQUIS

Aucun

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

INTERVENANT

Patrice WAREMBOURG

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 09 h 00 à 12 h 30 - contexte et évolution

- Le plan de transformation des ESAT ;
- Le parcours renforcé en emploi ;
- Les nouveaux publics ;
- Comment concilier la mission médico-sociale et la production.

de 13 h 30 à 17 h 00 - cadre législatif et réglementaire

- Le statut de travailleur en ESAT (droits et devoirs) ;
- La HAS et le Travail Protégé ;
- Les principes d'intégration en milieu ordinaire de travail ;
- Le contrat d'aide et d'accompagnement par le travail, limites et responsabilités engagées en cas d'absences ;
- La participation des travailleurs au sein de l'établissement.

JOUR 2

de 09 h 00 à 12 h 30 - l'absentéisme en ESAT : causes et constats

- Repérage des causes possibles et constats partagés ;
- Burn-out, risques psycho-sociaux des travailleurs en ESAT, avancée en âge, exigence de production, mobilisation des compétences ;
- Comparatif entre absentéisme des usagers et des professionnels ;
- Évolution des handicaps et des pathologies.

de 13 h 30 à 17 h 00 - les leviers au présentisme

- Dynamique de travail et projet personnalisé ;
- Comment mobiliser et/ou remobiliser les travailleurs : place et rôle des encadrants, politique salariale, accompagnement pluridisciplinaire ;
- Identifier des facilitateurs et un plan d'actions.

Evaluation de la formation, échanges et conclusion.



ACCOMPAGNER

Parcours vers l'emploi

La mise en œuvre de l'autodétermination, l'évolution des besoins des travailleurs et celle des politiques du handicap enjoignent les ESAT à l'adaptation de parcours professionnels innovants et inclusifs (accès aux droits communs, nouveaux droits, ...).

Comment soutenir les travailleurs dans la construction d'un parcours réaliste ?

Comment concilier handicap, insertion et inclusion ?

Comment développer les partenariats avec le milieu ordinaire ?

OBJECTIFS

- Connaître les dispositifs en vigueur favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs.
- Identifier les compétences des travailleurs pour les accompagner dans leur parcours professionnel.
- Identifier les soutiens pour construire des parcours d'insertion professionnelle.

POUR QUI ?

Professionnel chargé d'accompagnement, responsable de soutien, coordinateur de projets, moniteur d'atelier, chargé d'insertion, équipe de direction.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard,
- Atelier d'analyse de pratique.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

Inter & Intra
04-05 février 2027
Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : les ESAT dans le contexte des politiques sociales

- Rappel des obligations réglementaires ;
- L'emploi en milieu ordinaire de travail.

de 13h30 à 17h00 : l'orientation professionnelle

- L'orientation en milieu protégé ;
- L'orientation en milieu ordinaire de travail ;
- Le réseau pour l'emploi ;
- Les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : accompagner les projets professionnels en ESAT

- Identification et développement des compétences ;
- Comment accompagner la professionnalisation par la formation ?

de 13h30 à 17h00 : accompagnement en milieu ordinaire de travail

- L'accompagnement des travailleurs vers l'emploi ;
- Les outils au service du parcours.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Patrick GENTY ou Anne-Sophie MARECHAL



ACCOMPAGNER

Le Projet Professionnel des travailleurs d'ESAT : construire le carnet de parcours et de compétences

Les ESAT ont pour mission d'accompagner et former chaque travailleur dans son Projet Individuel pour concourir à son développement personnel et réussir son insertion professionnelle. Ils offrent la possibilité aux personnes accompagnées de se professionnaliser tout au long de leur vie. Les évolutions réglementaires récentes renforcent le suivi des Projets Individuels par la mise en place d'un carnet de parcours et de compétences à destination de chaque travailleur.

OBJECTIFS

- Recenser les compétences à atteindre dans le cadre du Projet et construire un outil référentiel professionnel.
- Identifier les attentes et les besoins des travailleurs pour développer de nouvelles compétences et définir un parcours.
- Savoir mobiliser la méthodologie de mise en place d'un parcours professionnel et co-construire un carnet de parcours et de compétences.

POUR QUI ?

Personnel en lien avec l'accompagnement professionnel des travailleurs.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Atelier d'analyse de pratique,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

Inter & Intra

24-25 juin 2027

Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

9h00 à 12h30 : contexte réglementaire et politique d'accompagnement

- Rappel des obligations réglementaires : le projet individuel, les missions de l'ESAT, le Plan de transformation et la loi plein emploi, ...
- Définition de l'accompagnement et de la professionnalisation par la montée en compétences.

13h30 à 17h00 : référentiels de compétences

- Les situations professionnelles, supports de compétences en Esat ;
- Les différents savoirs ;
- Les outils référentiels/fiches de postes.

JOUR 2

9h00 à 12h30 : construction des parcours professionnels

- La réalisation d'entretien de positionnement (vignettes thème) ;
- La pratique de l'auto évaluation et de l'évaluation ;
- La co-construction des objectifs de formation ;
- Les étapes d'un parcours et d'un plan d'action.

13h30 à 17h00 : valorisation des parcours et des compétences

- Les outils de valorisation de parcours : qualifications, certifications, RAE, RSFP, VAE, ...
- Le carnet de parcours et de compétences ;
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Patrick GENTY ou Frédéric TAILLARDAT



ACCOMPAGNER

Comprendre les différents handicaps et adapter l'accompagnement en ESAT

Face à la diversité croissante des profils accompagnés en ESAT, cette formation donne des repères clairs pour mieux comprendre les différents handicaps et adapter l'accompagnement aux besoins réels des personnes.

La formation aux différents types de handicap d'au moins un représentant salarié à l'instance mixte est obligatoire depuis la Loi pour le plein emploi (Article R344-7-1 du CASF)

OBJECTIFS

- Distinguer les principales catégories de handicap.
- Comprendre leurs manifestations dans la vie quotidienne et en situation de travail.
- Repérer les besoins spécifiques associés à chaque type de handicap.
- Éviter les représentations réductrices ou stéréotypées.
- Faire le lien entre handicap, situation de travail et accompagnement.

POUR QUI ?

Tous les professionnels d'ESAT

PRÉ REQUIS

Aucun.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus.
Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Atelier d'analyse de pratique,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

NOUVEAU

Intra

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : Repères généraux sur la notion de handicap

- Définition du handicap et évolution des représentations ;
- Handicap, déficience, incapacité, situation de handicap ;
- Diversité des parcours et des besoins ;
- Idées reçues et effets sur l'accompagnement.

de 13h30 à 17h00 : Présentation des spécificités associées aux handicaps

- Handicap moteur, sensoriel, intellectuel, psychique ;
- Troubles du neurodéveloppement ;
- Variabilité des situations au sein d'une même catégorie ;
- Incidences possibles sur l'autonomie, la communication et l'apprentissage.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : Comprendre les conséquences au travail

- Effets possibles sur le rythme, la concentration, la compréhension et la fatigabilité ;
- Lecture fonctionnelle de la situation de travail ;
- Facteurs de compensation et d'adaptation ;
- Situations à risque de mise en échec.

de 13h30 à 17h00 : Faire le lien entre handicap et accompagnement

- Ajustement de la communication et des consignes ;
- Prise en compte du rythme et des capacités de chacun ;
- Projet personnalisé et réévaluation des besoins ;
- Travail en équipe pluridisciplinaire et recherche d'adaptations concrètes.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Patrice WAREMBOURG



ACCOMPAGNER

L'accompagnement professionnel des travailleurs en situation de handicap psychique

L'accompagnement des travailleurs en situation de handicap psychique en ESAT nécessite pour les personnels d'encadrement des connaissances spécifiques.

Cette formation aura une visée pratique et compréhensive de la problématique du public et s'élaborera à partir des situations de terrain et d'apports théoriques.

La formation aux différents types de handicap d'au moins un représentant salarié à l'instance mixte est obligatoire depuis la Loi pour le plein emploi (Article R344-7-1 du CASF)

OBJECTIFS

- Identifier les différentes origines du handicap psychique.
- Construire un accompagnement professionnel adapté aux besoins des personnes.
- Orienter les personnes vers les dispositifs/services relais.

POUR QUI ?

Tout professionnel travaillant en ESAT.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Atelier d'analyse de pratique,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

NOUVEAU CONTENU

Intra

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : les ESAT dans le contexte des politiques sociales du handicap

- Identité et missions des ESAT ;
- Évolution des publics ;
- Que recouvre la notion de handicap psychique (approche-concept-définition) ?

de 13h30 à 17h00 : le handicap psychique

- Les principales pathologies à l'origine du handicap psychique ;
- L'accompagnement des adultes en situation de handicap psychique ;
- Les impacts du handicap sur les habiletés ;
- Les conduites à privilégier.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : les différentes pathologies

- Les différentes pathologies ;
- Les impacts sur les habiletés ;
- Les conduites à privilégier.

de 13h30 à 17h00 : les réponses institutionnelles

- Des services ;
- Des expériences ;
- Des partenariats.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Patrick GENTY ou Anne-Sophie MARECHAL

Formation adaptable selon le type de handicap (TSA, handicap social, etc.)



ACCOMPAGNER

Comprendre la réforme SERAFIN-PH et valoriser les temps de soutien en ESAT

La réforme SERAFIN-PH redéfinit les modalités d'évaluation des besoins et de valorisation des prestations d'accompagnement. En parallèle, les évolutions réglementaires (Plan de transformation des ESAT, Loi Plein Emploi renforcent les exigences de traçabilité et de lisibilité des actions menées en ESAT, notamment en matière de soutien.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la réforme SERAFIN-PH dans le secteur médico-social.
- S'appropriier les nomenclatures des besoins et des prestations définies par la réforme.
- Identifier et qualifier les temps de soutien réellement mis en œuvre dans le cadre du travail en ESAT.
- Contribuer à une traçabilité et une valorisation pertinente des prestations de soutien dans leur pratique professionnelle.

POUR QUI ?

- Moniteurs d'atelier,
- Équipe socio-éducative (éducateurs spécialisés, CESH, psychologues, etc.),
- Responsables d'unités de travail ou coordinateurs d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

- **Intra-muros** : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

Intra

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : comprendre la réforme SERAFIN-PH et ses outils

- Introduction à SERAFIN-PH : Origine et objectifs de la réforme ;
- Appropriation de la logique de fonctionnement et non de déficience ;
- Présentation de la nomenclature et des 23 domaines de besoins ;
- Focus sur les besoins souvent observés en ESAT.

de 13h30 à 17h00 : la nomenclature des prestations

- Identification des prestations SERAFIN-PH qui concernent les ESAT ;
- Cas pratiques de lecture croisée besoins / prestations ;
- Mise en correspondance entre besoins identifiés et prestations possibles.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : appliquer la réforme dans la pratique des ESAT

- Identification des temps de soutien et typologie des soutiens en milieu de travail protégé ;
- Activités professionnelles vs activités de soutien : articulation et différences ;
- Exemples concrets de prestations en ESAT ;
- Cas pratiques : atelier de co-construction, analyse d'une journée type ou d'un planning d'activité ; identification des temps de soutien selon la nomenclature SERAFIN-PH.

de 13h30 à 17h00 : vers une meilleure traçabilité

- Outils et méthodes pour repérer, documenter et valoriser les temps de soutien ;
- Liens avec les projets personnalisés et les évaluations.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Anne-Sophie MARECHAL

Evolution des droits fondamentaux des travailleurs d'ESAT vers un rapprochement du droit commun

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire concernant les droits fondamentaux des travailleurs d'ESAT et leurs évolutions actuelles vers un statut de quasi salarié.
- Adapter les pratiques et postures professionnelles pour garantir l'effectivité des droits des travailleurs d'ESAT.
- Répondre aux critères impératifs de l'évaluation (HAS) sur l'obligation de formation et de sensibilisation des professionnels sur les droits fondamentaux.

POUR QUI ?

Professionnels d'ESAT (prioritairement moniteurs, ETS, chargés d'insertion...).

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : le cadre réglementaire et institutionnel

- La mission des ESAT ;
- La loi de 2002-2 : reconnaissance des droits des usagers et outils garantissant leur effectivité ;
- La loi du 11/2/2005 : définition du statut du travailleur d'ESAT, son régime d'emploi et ses ressources (rémunération garantie, congés, temps de travail, AAH, ...).

de 13h30 à 17h00 : l'impact des réformes vers le renforcement des droits des travailleurs et leur convergence vers un statut de quasi salarié

- Enrichir et mieux garantir les droits des travailleurs en les rapprochant du droit commun : Délégué des personnes, Instance mixte, congés payés, prévoyance, droit d'alerte, ... ;
- Élargir les trajectoires professionnelles : cumul ESAT/Milieu ordinaire, Mise à disposition, Parcours renforcé en Emploi, ...

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : les enjeux et les impacts sur la mission d'accompagnement et la pratique professionnelle

- Maîtriser les nouvelles missions des professionnels : l'accompagnement des travailleurs à la connaissance et l'effectivité de leurs droits ;
- Favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire : l'ouverture vers l'extérieur, clef de la démarche inclusive ;
- Valoriser et repenser le volet économique des ESAT, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT, définir la politique d'accompagnement en ESAT (élévation des compétences et amélioration des conditions de travail).

de 13h30 à 17h00 : les enjeux et les impacts sur la mission d'accompagnement et la pratique professionnelle (suite)

- La professionnalisation des travailleurs d'ESAT appuyée sur les projets professionnels et la montée en compétences (le renforcement des parcours individualisés par la formation professionnelle, le principe d'éducabilité, le carnet de parcours et de compétences, ...) ;
- L'autodétermination des travailleurs et la posture professionnelle : la juste distance dans l'accompagnement, les risques dans la relation professionnel/travailleur.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ



Rémunération des travailleurs et management des ressources humaines : réglementation et impacts 2027

La rémunération des travailleurs d'ESAT est un des thèmes centraux du management des ressources humaines.

Elle est encadrée par un grand nombre d'impositions réglementaires et influe inévitablement sur la plupart des composantes de la Gestion des Ressources Humaines en ESAT.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire de la rémunération et de la GRH (Gestion des Ressources Humaines) en ESAT.
- Définir une méthodologie pour mettre en œuvre une politique de rémunération et de GRH spécifique aux travailleurs d'ESAT.

POUR QUI ?

Directeurs et cadres d'ESAT, administrateurs, directeurs généraux, comptables et tout salarié impliqué dans la mise en œuvre de la rémunération et des ressources humaines des travailleurs handicapés.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

NOUVEAU CONTENU

Inter & Intra
03-04 juin 2027
07-08 octobre 2027
Paris

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h30 à 12h30

- Le contexte : mutations et défis actuels (défis économiques, évolution des publics, évolutions réglementaires) ;
- Le statut juridique du travailleur d'ESAT et son évolution ;
- Le Plan de transformation : analyse et impact.

de 13h30 à 16h30

- La loi pour le Plein Emploi, le décret du 25 août 2025 : analyse et impact ;
- Les défis économiques et le positionnement des ESAT.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30

- Réglementation : présentation et analyse des ressources d'un travailleur d'ESAT :
 - la rémunération garantie,
 - le complément AAH.
- Les politiques de rémunération :
 - quelles alternatives ?
 - l'intéressement et les gratifications.

de 13h30 à 16h00

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT : la durée du temps de travail, la fiche de rémunération garantie, les cotisations, les congés, la prévoyance, les mutuelles, la formation professionnelle, la QVCT, la retraite ;
- Les pratiques de politique de rémunération en ESAT et les critères d'évaluation ;

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ



Fiscalité des ESAT : traitement de la TVA

Une note de la Direction de la Législation Fiscale du 15 octobre 2015 est venue préciser la position de l'Administration sur deux points importants :

- La récupération de la TVA sur les dépenses mixtes,
- Le traitement de la TVA dans les opérations internes dans une même association.

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de calcul sur les opérations internes.
- Déterminer le crédit de départ TVA sur les immobilisations.
- Optimiser la récupération de la TVA et le paiement de la taxe sur les salaires.

POUR QUI ?

DAF, directeurs et comptables d'ESAT, ...

PRÉ REQUIS

Etre en activité en ESAT. Travailler ou administrer en ESAT ou dans un siège d'association gestionnaire.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

1 jour / 7 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 250 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

de 9h00 à 12h30

- Rappel des règles fiscales générales des organismes à but non lucratif ;
- Gestion désintéressée, 4 P, concurrence, ...
- Principe : les ESAT exonérés de tous les impôts commerciaux ;
- Possibilité d'option à la TVA offerte aux ESAT ;
- Règles d'assujettissement et d'exonération à la TVA : coefficients ;
- Règles et positions antérieures de l'Administration.

de 13h30 à 17h00

- Les deux secteurs distincts avec les positions différentes des centres des impôts :
 - le secteur médico-social,
 - le secteur commercial.
- Conséquences sur le droit à récupération ;
- Traitement des dépenses mixtes (médico-sociales et production) : conséquences au niveau du siège social ;
- Traitement des opérations internes dans une même association ;
- Traitement des réclamations à faire à l'Administration (prescription) ;
- Traitement de la taxe sur les salaires : existence des deux secteurs distincts ;
- Incidence du passage à la TVA la première année : crédit de départ.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Frank NACCACHE ou Catherine SAGE

Management participatif et prévention des conflits

Mener des actions implique de coordonner l'action des salariés, des familles, des partenaires, divers de par leurs personnalités, leurs parcours de vie et leurs attentes vis-à-vis de leur engagement.

Le management participatif permet d'organiser les actions de ces personnes dans un climat de connaissance, reconnaissance et confiance et de prévenir les conflits de faible ampleur.

C'est aussi un gage d'efficacité pour le bon développement des actions de l'établissement.

OBJECTIFS

- Identifier ses propres préférences/style de management et leur impact sur les autres membres de l'équipe.
- Prendre conscience des risques et développer ses capacités d'écoute pour faciliter les prises de décisions.
- Adopter une posture professionnelle juste et efficace.
- Transmettre les informations nécessaires sur les actions menées ou à venir.
- Organiser l'action d'une équipe dans une totale confiance pour développer la solidarité entre ses membres.

POUR QUI ?

Directeurs, directeurs adjoints, chefs de services, adjoints techniques, autres cadres.

PRÉ REQUIS

Etre en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30

- Les outils du management participatif :
 - retour sur les fondamentaux de la communication managériale orientée vers le dialogue,
 - la notion de délégation dans le cadre du management participatif.

de 13h30 à 17h00

- Stimuler l'initiative et la créativité de son équipe ;
- Constituer des équipes créatives en jouant la complémentarité des profils ;
- Instaurer un état d'esprit créatif :
 - savoir accueillir les idées de ses collaborateurs,
 - intégrer la notion de prise de risques,
 - savoir gérer les échecs et rebondi,
 - motiver, valoriser les idées et les initiatives de son équipe.
- Identifier les conditions nécessaires à l'efficacité créative et lever les obstacles à l'innovation.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30

- Pratiquer les techniques d'animation de réunions de créativité :
 - analyser le déroulement d'un groupe de créativité,
 - choisir la bonne méthode et motiver la participation du groupe,
 - s'approprier la boîte à outils de l'animateur : les techniques efficaces en créativité,
 - décoder, évaluer et exploiter les informations collectées.

de 13h30 à 17h00

- Développer un système local de management des idées ;
- Elaborer un processus adapté au périmètre :
 - préparation,
 - production,
 - évaluation,
 - application,
 - valorisation.
- Animer la participation des différents acteurs ;
- Piloter le système de management des idées.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Catherine BESIERS-TABOURNEAU



Accompagner le changement au sein des ESMS

OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme d'adaptation au changement.
- Comprendre comment créer les conditions pour aider son équipe à mieux s'adapter.

POUR QUI ?

Directeurs, directeurs adjoints, chefs de services, adjoints techniques, autres cadres.

PRÉ REQUIS

Etre en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30

- Repérer et analyser les risques psychosociaux en période de changements :
 - les étapes de l'adaptation au changement, le deuil du passé,
 - le stress lié au changement : mécanismes, symptômes, conséquences,
 - les freins à l'adaptation au changement.

de 13h30 à 17h00

- Renforcer son adaptabilité au changement :
 - analyser ses propres perceptions du changement,
 - reconnaître et apprendre à gérer ses émotions.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30

- Comment aider son équipe à mieux s'adapter au changement :
 - l'aider à dépasser les freins au changement,
 - l'écoute active,
 - savoir communiquer positivement.

de 13h30 à 17h00

- Comment aider chacun à développer et préserver ses ressources personnelles :
 - aider chacun à développer son autonomie,
 - repérer les salariés en souffrance,
 - savoir se protéger.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Catherine BESIER-SABOURNEAU



Le Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP) au sein d'une même équipe

Un groupe de pairs qui partagent des problématiques professionnelles proches, apprennent ensemble et cultivent une « intelligence collective » en plusieurs étapes structurant la parole, l'écoute et la réflexion.

À partir des ressentis exprimés, le GAPP invite à réfléchir, à revisiter les pratiques dans le souci du bien-être du professionnel et de l'utilisateur.

Le GAPP ne peut exister sans un cadre bienveillant respecté par l'ensemble des salariés et du psychologue.

La règle fondamentale de ce groupe est la confidentialité.

OBJECTIFS

- Améliorer sa communication, sa pratique professionnelle et la communication sur sa pratique professionnelle.
- Prévenir les risques psycho-sociaux.
- Cultiver sa posture réflexive.
- Questionner le travail réel par rapport au prescrit, identifier le travail invisible.
- Aider chaque collaborateur à trouver un fonctionnement, un comportement, une pratique « acceptable » pour lui-même, et pour les autres.
- Apprendre à travailler en équipe et trouver des modes de fonctionnement communs.
- Aider les personnes à s'observer dans le travail et trouver des procédures de travail.

INTERVENANT

Expert en analyse des pratiques professionnelles

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

de 9h00 à 12h30

- Exposé des objectifs et de la méthode de travail du Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle ;
- Exposé du cadre de travail et des règles du groupe ;
- Démarrage d'une première problématique par un exposant volontaire.

de 13h30 à 17h00

- Travail de la problématique par le biais d'un jeu de questionnement ;
- Analyse des réponses, proposition d'hypothèses de liens ;
- Propositions d'amélioration de la pratique professionnelle et de l'intérêt de sa généralisation.

Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

POUR QUI ?

Tous professionnels, appartenant à une même équipe et volontaires.

PRÉ REQUIS

Etre en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

8 à 12 personnes maximum.

Chaque membre du groupe est invité à exposer un cas.

DURÉE

6 jours, soit 42 h, avec un intervalle de 4 à 6 semaines entre chaque séance.

COÛT

Tarif spécifique - Devis sur demande

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Exercices en lien avec les problématiques vécues par les participants
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Evaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Evaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

Sensibilisation à la bientraitance

Un cadre bienveillant, une équipe engagée, des droits respectés : bâtissons ensemble la bientraitance au quotidien.

Cette formation peut être réalisée conjointement avec la formation « Ethique et réflexion éthique » (page suivante).

OBJECTIFS

- Se familiariser avec la notion de bientraitance.
- Définir des bases d'actions partagées.
- Se préparer aux exigences du référentiel HAS.

POUR QUI ?

Professionnels d'ESAT.
Possibilité d'adapter la formation pour permettre la participation des personnes accompagnées (sur demande).

PRÉ REQUIS

Aucun

NOMBRE DE STAGIAIRES

20 maximum.

DURÉE

1 jour / 7 heures.

COÛT

Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus.
Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

de 9h00 à 12h30 :

Le travail est-il bientraitant ? Pourquoi en parler ?

- Perception de la notion de bientraitance ;
- Comprendre le handicap de l'autre ;
- Exercice pratique, élaboration de la promesse de valeur de l'ESAT.

Enjeux et éléments de définition

- Enjeux humains et professionnels ;
- Aspects réglementaires, mise en perspective avec l'évaluation, les faits de maltraitance et les recommandations de la HAS ;
- Droits et devoirs.

de 13h30 à 17h00 :

Ma pratique bientraitante

- Identification et partage de pratiques bientraitantes ;
- Repérage des situations « typiques » questionnant la bientraitance en lien avec l'organisation, les personnes, les professionnels et la réglementation.

Mon questionnement éthique

- Résolution collective de la situation identifiée comme la plus « impactante » ;
- Règles clés et piste de développement.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Patrice WAREMBOURG

Ethique et réflexion éthique

L'éthique, ce n'est pas avoir toutes les réponses mais davantage de savoir se poser ensemble les bonnes questions.

Cette formation peut être réalisée conjointement avec la formation « Sensibilisation à la bientraitance » (page précédente).

OBJECTIFS

- Connaître le concept et ses implications.
- Découvrir les outils et ressources facilitant le positionnement éthique.
- Identifier les étapes pour structurer et faire vivre une démarche de réflexion éthique.

POUR QUI ?

Professionnels d'ESAT.
Possibilité d'adapter la formation pour permettre la participation des personnes accompagnées (sur demande).

PRÉ REQUIS

Aucun

NOMBRE DE STAGIAIRES

20 maximum.

DURÉE

1 jour / 7 heures.

COÛT

Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus.
Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

de 9h00 à 12h30

Contexte réglementaire associé au cadre éthique

- Lois et contexte historique ;
- Concilier autonomie, participation, protection et obligations ;
- Secret professionnel et échanges d'informations.

Comprendre les enjeux de l'éthique

- Le concept et ses notions dérivés : déontologie, morale et droit ;
- Les normes, les cultures et les religions ;
- La prise de risque et la bientraitance.

de 13h30 à 17h00

Les outils et dispositions facilitant la réflexion éthique

- Les différents types d'instances ;
- Les outils du quotidien ;
- Les méthodes d'analyse et d'organisation.

Cadre éthique et éthique de l'accompagnement

- Revue des pratiques et outils ;
- Définition des étapes pour structurer et faire vivre une démarche de réflexion éthique appropriée à partir d'exemples concrets (organisation, méthodes, type d'instance) ;
- Règles clés et piste de développement.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT
Patrice WAREMBOURG



Développer un argumentaire convaincant

OBJECTIFS

- Repérer les besoins et motivations d'achat des clients.
- Transformer les caractéristiques de l'offre en arguments.
- Délivrer avec aisance ses arguments.

POUR QUI ?

Toute personne amenée à argumenter une proposition ou une offre de l'ESAT auprès de clients : moniteurs, moniteurs principaux, chefs d'atelier, adjoints techniques, conseillers d'insertion professionnelle, ...

PRÉ REQUIS

Aucun

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

1 jour / 7 heures.

COÛT

Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Production d'outils pendant la formation (matrices d'argumentation et de réponses aux objections),
- Entraînement à l'expression orale,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Anne PELLÉ ou Jean VIGNES

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

de 9h00 à 12h30

Distinguer les besoins et les motivations d'achat du client

- quelles informations clés collecter ?
- identifier les besoins et motivations d'achat avec SPECIFICS,
- repérer les atouts de son offre.

Construire des arguments avec la méthode APB

- objectif conviction et persuasion du client,
- identifier l'avantage procuré par chaque caractéristique de l'offre,
- transformer l'avantage en bénéfice personnalisé.

de 13h30 à 17h00

Délivrer un argumentaire efficace à l'oral

- tester et améliorer ses arguments avec le groupe,
- améliorer la précision et l'impact du vocabulaire,
- sélectionner les arguments adaptés au client.

Surmonter les objections du client

- recevoir et traiter les objections du client,
- erreurs à éviter, réflexes à adopter.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.



Réussir la négociation commerciale

Renforcer sa méthode et ses outils de négociation

OBJECTIFS

- Repérer les étapes de la négociation.
- Préparer et outiller la négociation des conditions de vente ou de partenariat.
- Susciter la confiance et l'adhésion de ses interlocuteurs.
- Surmonter les astuces des acheteurs professionnels.
- Conclure et formaliser un accord durable.

POUR QUI ?

Toute personne en charge de négociation commerciale auprès d'acheteurs : directeurs, directeurs adjoints, responsables commerciaux, chefs d'atelier, cadres techniques et commerciaux.

PRÉ REQUIS

La formation s'adresse aux personnes en ESAT ayant déjà une première expérience de la vente auprès d'acheteurs de métier

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Exercices en lien avec les problématiques vécues par les participants,
- Jeux de rôles (comportement à mettre en œuvre auprès des acheteurs),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation (boîte à outils : check list, grille-outils, guide, etc.),
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30

- Introduction de la formation et recueil des cas de négociation des participants ;
- Vendre avant de négocier : resituer la phase de négociation dans le processus ;
- Identifier les facteurs clés d'échec ou de succès d'une négociation ;
- Repérer les leviers d'influence sur ses interlocuteurs ;
- Définir les informations à recueillir pour une négociation réussie.

de 13h30 à 17h00

- Préparer sa négociation des conditions de vente :
 - Clarifier enjeux, objectifs, limites : la matrice des objectifs,
 - Clarifier le négociable et le non négociable,
 - Analyser ses marges de manœuvre.
- Construire les arguments associés à l'offre avec la méthode APB.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30

- Conduire sa négociation efficacement :
 - Les erreurs à éviter à l'entrée en négociation,
 - Garder le contrôle du processus, savoir défendre sa position,
 - Adopter une attitude coopérative, se centrer sur les intérêts des parties prenantes.
- Conclure au bon moment.

de 13h30 à 17h00

- Surmonter les difficultés de la négociation :
 - Traiter les objections,
 - Résister aux astuces des acheteurs professionnels.
- Faire vivre l'accord et anticiper les renégociations de prix ou de clauses contractuelles :
 - Mettre en place le suivi de la relation client,
 - Tracer les informations utiles à conserver.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Anne PELLÉ ou Jean VIGNES



Le management de la relation client en ESAT

Développer une expérience client fidélisatrice

Sous l'effet croisé des politiques RSE et d'inclusion des travailleurs en situation de handicap, ainsi que du Plan de Transformation, les ESAT sont invités à s'emparer de nouvelles opportunités commerciales.

Cette formation vous aide à optimiser l'accueil et la fidélisation des clients par l'acquisition de méthodes et outils orientés client.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la relation client dans le contexte d'ESAT
- Identifier les attentes et les besoins des différents profils de clients.
- Piloter la relation client à l'aide d'indicateurs simples et d'outils de suivi.
- Concevoir une expérience client favorisant la satisfaction et la fidélisation.
- Prévenir et traiter les situations d'insatisfaction.
- Concevoir un plan d'actions concret pour développer la culture client au sein de votre établissement.

POUR QUI ?

Directeurs, chefs d'atelier, cadres techniques et commerciaux, moniteurs principaux.

PRÉ REQUIS

Exercer une fonction d'encadrement au sein d'un ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Exercices en lien avec les problématiques vécues par les participants
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

NOUVEAU CONTENU

Intra

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : Comprendre les enjeux, les attentes des clients

- Introduction de la formation et présentation des participants et leur contexte ;
- Fidéliser la clientèle, quels enjeux pour un ESAT ?
- Comprendre les mutations du secteur ;
- Classifier les types de clients et leurs besoins spécifiques ;
- Les niveaux d'attente des clients.

de 13h00 à 17h00 : Piloter la relation client

- Identifier les piliers du management de la relation client ;
- Spécifier les informations utiles pour piloter la relation client ;
- Déterminer ses clients stratégiques et créer des indicateurs clés de suivi ;
- Cartographier le parcours clients et identifier les points de rupture.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 : Améliorer la qualité de la relation client de manière transversale

- Dresser la cartographie de l'expérience client ;
- Identifier les moments critiques de la relation avec ses clients ;
- Elaborer une expérience client différenciatrice.

de 13h30 à 17h00 : Améliorer la qualité de la relation client de manière transversale (suite)

- Co-construire les standards de service ;
- Traiter les insatisfactions ;
- Faire vivre la relation client au quotidien au sein de l'établissement : rôle de chacun, outils et rituels de partage.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE
Anne PELLÉ



Programme d'intervention à l'autodétermination

OBJECTIFS

Former à un programme d'intervention à l'autodétermination :

- Décrire le programme de l'atelier à l'autodétermination,
- Aménager un contexte favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées,
- Mettre en place un atelier à l'autodétermination.

POUR QUI ?

1 salarié et 7 travailleurs.

PRÉ REQUIS

Avoir bénéficié d'une sensibilisation à l'autodétermination.

NOMBRE DE STAGIAIRES

2 à 8 personnes maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

Co-animation de l'atelier avec le consultant-formateur en 4 demi-journées ou 2 journées comportant les séquences suivantes :

- mes droits et mes devoirs / mes envies / mon projet / mes forces et faiblesses / mes freins ;
- mes facilitateurs dans mon environnement / mes solutions à mes obstacles / mes étapes vers mon projet.

Analyse systémique de la mise en pratique de la co-animation.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur, consultant, expert handicap



Préparer son projet vers le milieu ordinaire

Accéder au milieu ordinaire de travail peut être parfois long et compliqué. Il s'agit de faire le point sur le projet du/de la travailleur/se, d'évaluer ses points d'appui et de réfléchir sur ce qui peut gêner son projet : mobilité, stress, confiance en soi, savoirs de base, ...

Basé sur le concept d'autodétermination (être acteur de son projet, faire ses choix), la formation vise à aider le/la travailleur(se) à identifier ses forces et points de vigilance pour mener à bien son projet vers le milieu ordinaire de travail. Elle présente également les attentes des entreprises et les nouveaux droits.

OBJECTIFS

- Comprendre les attentes du milieu ordinaire de travail.
- Identifier ses forces et axes d'amélioration au travail.
- Définir son projet professionnel vers le milieu ordinaire.

POUR QUI ?

Travailleur d'ESAT, accompagnant (CIP, ES, TISF, ...)

PRÉ REQUIS

Aucun.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 heures.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

Les attentes du milieu ordinaires, mes droits et devoirs

- Les différents emplois et obligations en milieu ordinaire ;
- Les attentes des entreprises ;
- Les types de contrats et les nouveaux droits.

Mon projet professionnel

- Repérer mes motivations ;
- Définir son souhait d'emploi et les offres disponibles.

Mes compétences et points d'appui

- Valoriser son savoir faire ;
- Identifier son savoir être et les freins éventuels ;
- Besoin en compensation et aménagements possibles ;
- Repérer les points d'appuis, les ressources mobilisables.

Mes compétences et points d'appui

- Définition du parcours à réaliser pour faire avancer son projet vers le milieu ordinaire ;
- Mise en perspective des besoins en mobilité, en développement personnel et/ou formation ;
- Repérage des démarches particulières à mener, plan d'actions ;

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur, consultant, expert handicap



Gestes et postures

OBJECTIFS

- Détecter les situations génératrices de Troubles Musculosquelettiques (TMS).
- Connaître les maux du dos (physiologie, anatomie et pathologie).
- Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort.

POUR QUI ?

Travailleurs d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Aucun.

NOMBRE DE STAGIAIRES

2 à 8 personnes maximum.

DURÉE

1 jour / 7 h.

COÛT

Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus.
Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

Formation Théorique :

- Notions de prévention ;
- Les maux du dos (physiologie, anatomie et pathologie) ;
- Les T.M.S. ;
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Formation Pratique :

- Mise en application pratique ;
- Exercices simples de port de charges ou d'adaptation au poste selon besoins ;
- Visite du site avec analyse des postes de travail ;
- Mise en application des principes de sécurité et d'économie d'effort sur les postes de travail.

Contrôle des connaissances :

- Évaluation de l'apprenant au fur et à mesure de la progression ;
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences ;
- Exercices pratiques ;
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion ;
- Mise en perspective des besoins en mobilité, en développement personnel et/ou formation ;
- Repérage des démarches particulières à mener, plan d'actions.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur, consultant, expert handicap



Les droits et devoirs en ESAT

La plan de transformation des ESAT et la Loi pour le plein emploi renforcent les missions des ESAT et les droits des travailleurs en situation de handicap.

Il s'agit de se familiariser avec ces nouveaux droits et devoirs, et d'en mesurer les impacts.

OBJECTIFS

- Découvrir les nouveaux droits pour les personnes accompagnées en ESAT.
- Comprendre les évolutions pour le parcours professionnel et les droits en ESAT.
- Mesurer les changements pour l'Esat et le Milieu ordinaire.

POUR QUI ?

Travailleurs d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Aucun.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

1 jour / 7 h ou 2 jours / 14h.

COÛT

Intra-muros : 2 100€ (1 jour) / 3 600€ (2 jours) nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Création de supports et infographies en FAcile à Lire et à Comprendre (FALC)»
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

Comprendre le rôle et le fonctionnement de cette nouvelle instance :

- Composition / Mise en place et fréquence des réunions.

Connaître les thématiques abordées dans cette instance :

- Qualité de Vie au Travail / Hygiène et Sécurité / Évaluation et prévention des risques professionnels.

Communiquer sur les différents sujets :

- Émettre des avis / Formuler des propositions / Rédiger des comptes-rendus.

Travail sur la formalisation d'un règlement intérieur - Atelier.

L'adaptation aux besoins se fera en fonction des attentes des participants et/ou du commanditaire.

Pour aller plus loin, formations complémentaires possibles :

- Animer une réunion / Confiance en soi, prise de parole en public / Ateliers autodétermination.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur, consultant, expert handicap



Instance mixte

Nouvelle Instance Représentative des Travailleurs Handicapés et Professionnels en ESAT

Cette formation peut être réalisée conjointement avec la formation « Délégué des personnes » (page suivante)

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle de cette nouvelle instance.
- Connaître les thèmes abordés dans cette instance.
- Faire le lien avec les autres instances (CVS, délégué des personnes).
- Communiquer, émettre des avis et formuler des propositions.

POUR QUI ?

Travailleur d'ESAT, professionnel d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Membres ou futurs membres de l'instance mixte.

NOMBRE DE STAGIAIRES

8 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 h.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Création de supports et infographies en FALC à Lire et à Comprendre (FALC),
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

Les attentes du milieu ordinaires, mes droits et devoirs

- Les différents emplois et obligations en milieu ordinaire ;
- Les attentes des entreprises ;
- Les types de contrats et les nouveaux droits.

Mon projet professionnel

- Repérer mes motivations ;
- Définir son souhait d'emploi et les offres disponibles.

Mes compétences et points d'appui

- Valoriser son savoir faire ;
- Identifier son savoir être et les freins éventuels ;
- Besoin en compensation et aménagements possibles ;
- Repérer les points d'appuis, les ressources mobilisables.

Mes compétences et points d'appui

- Définition du parcours à réaliser pour faire avancer son projet vers le milieu ordinaire ;
- Mise en perspective des besoins en mobilité, en développement personnel et/ou formation ;
- Repérage des démarches particulières à mener, plan d'actions.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur, consultant, expert handicap



Délégué des personnes

Cette formation peut être réalisée conjointement avec la formation « Instance mixte » (page précédente)

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les missions du délégué des personnes.
- Comprendre et appréhender son rôle de délégué dans le CVS, dans l'Instance Mixte.
- Savoir écouter, communiquer et intervenir en tant que délégué.

POUR QUI ?

Travailleur d'ESAT, professionnel accompagnant un délégué des personnes.

PRÉ REQUIS

Candidat au poste de délégué des personnes ou de délégué suppléant.

NOMBRE DE STAGIAIRES

8 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 h.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Création de supports et infographies en FALC et à Comprendre (FALC),
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

Comprendre les enjeux du Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés :

- Le délégué des personnes,
- L'Instance mixte / Rôle du CVS.

Assimiler les missions propres au délégué des personnes :

- Montrer l'exemple / Présenter toutes les réclamations individuelles / Veiller au respect des droits et des devoirs / Aider, conseiller et informer / Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail.

Connaître le fonctionnement des nouvelles instances :

- Les élections / Les heures de délégation / Les interlocuteurs.

Communiquer avec les différents interlocuteurs.

Apprendre à recueillir la parole de ses pairs et leur retransmettre les informations

- Gérer la relation avec les travailleurs et l'encadrement.

Pour aller plus loin : formations complémentaires possibles :

- Animer une réunion / Confiance en soi, prise de parole / ...

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur, consultant, expert handicap



Renforcer sa posture professionnelle et prévenir les violences au travail

Cette formation de deux jours vise à renforcer la posture professionnelle des travailleurs d'ESAT, en les aidant à adopter des comportements adaptés selon les lieux et les interlocuteurs (collègues, encadrants, clients, entreprise extérieure).

OBJECTIFS

- Adopter une posture professionnelle au travail en s'adaptant à son interlocuteur.
- Maîtriser les notions d'autodétermination et de consentement pour prévenir les violences au travail.

POUR QUI ?
Travailleur d'ESAT.

PRÉ REQUIS
Aucun.

NOMBRE DE STAGIAIRES
12 maximum.

DURÉE
2 jours / 12 h.

COÛT
Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

Adopter une posture professionnelle au travail en s'adaptant à son interlocuteur

- Reconnaître les différents types de relations au travail et dans sa vie personnelle ;
- Définir ce qu'est une posture professionnelle et ce qui est attendu dans le monde du travail ;
- Adapter sa posture et son discours selon son interlocuteur (collègue, moniteur, directeur, client) ;
- Connaître les exigences du travail en milieu ordinaire ;
- Savoir poser des limites de façon professionnelle.

JOUR 2

Autodétermination et consentement – prévenir les violences au travail

- Introduction à la notion d'autodétermination ;
- Introduction à la notion de consentement ;
- Définir une violence, violence sexuelle, violence sexiste et les repérer ;
- Définir le harcèlement et le repérer ;
- Savoir faire le lien entre respect, consentement et posture professionnelle ;
- Savoir comment agir pour favoriser un environnement de travail sain.

Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE
Morgane DE ZAN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 1 - Objet

Le présent règlement a pour but de satisfaire à l'obligation posée par l'article du Code du Travail relatif aux organismes de la formation professionnelle.

Le règlement rappelle les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité des stagiaires ; il fixe les règles relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 - Application

Le présent règlement intérieur s'applique aux stagiaires dans le cadre d'une formation dispensée par ANDICAT dans les locaux mis à disposition par leur employeur. Ainsi, le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui des établissements accueillant la formation. Le stagiaire s'engage également à respecter ce dernier.

Le présent règlement intérieur s'applique aux stagiaires dans le cadre d'une formation dispensée par ANDICAT dans ses locaux. ANDICAT peut également faire appel à d'autres organismes parfaitement agréés dont la location de salles est l'activité principale. Dans ce cas, le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui en vigueur dans l'organisme de location. Le stagiaire s'engage également à respecter ce dernier.

Article 3 - Personnel assujetti

Le présent règlement intérieur doit être remis aux stagiaires avant la formation. Il s'applique à tous les stagiaires, qui doivent s'y conformer.

Article 4 - Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'entreprise ou de l'établissement accueillant la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques de l'établissement où se déroule le stage.

Article 6 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux mis à disposition est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'entreprise ou l'établissement accueillant la formation.

Les stagiaires auront accès lors des pauses à des boissons non alcoolisées mises à disposition par l'établissement accueillant la formation.

Article 7 - Interdiction de fumer et vapoter

En application du décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif et du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usager collectif, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux mis à disposition pour la formation.

Article 8 - Horaires - Absence et retard

Les horaires de stage sont fixés par la convention de formation et portés à la connaissance des stagiaires par leur employeur et/ou à la réception de la convocation qui est accompagnée du programme de formation. Toutefois, ANDICAT et/ou les formateurs pourront, en concertation avec les stagiaires (formations extra-muros) ou avec le commanditaire (formations Intra-muros) adapter les horaires tout en garantissant le nombre total d'heures du stage. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- en cas d'absence ou de retard en formation, le stagiaire doit avertir son employeur et s'en justifier ;
- dans le cas où le stagiaire souhaite quitter les locaux avant l'heure de fin de formation prévue, il devra signer une décharge auprès du formateur présent. Cette décharge sera communiquée à son employeur.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. En signant la feuille d'émargement, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. A l'issue de la formation, l'organisme de formation adressera aux stagiaires et à leur employeur un certificat de réalisation précisant le nombre d'heures effectuées.

Article 9 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue vestimentaire correcte et à avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 - Téléphone

Les communications téléphoniques extérieures ne sont pas transmises aux stagiaires pendant le temps de formation, sauf cas d'urgence. Les téléphones portables doivent être éteints pendant le temps de formation.

Article 11 - Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement,
- soit en un rappel à l'ordre,
- soit en une mesure d'exclusion de la formation.

Le responsable d'ANDICAT informera l'employeur de la sanction prise lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise.

Article 12 - Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MAJ : 05/01/2026

Désignation

ANDICAT est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé 12 rue Mayran - 75009 Paris. ANDICAT met en place et dispense des formations inter ou intra établissements, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ANDICAT pour le compte d'un client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis

ANDICAT s'engage à fournir un devis détaillé au client, ayant une durée de validité d'un mois à compter du jour de sa transmission. Le client est tenu de le retourner daté, signé, revêtu du cachet de sa structure et de la mention « Bon pour accord » à ANDICAT. Le devis signé vaut engagement du client.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont nets, exonérés de la TVA et indiqués en euros. Une facture est transmise au client. Le paiement est à effectuer par virement bancaire, au comptant **30 jours ouvrables après exécution de la prestation**. Le n° de la facture et le nom de l'établissement doivent être impérativement mentionnés dans l'ordre de virement.

Tout paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur, et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €. Ces sommes seront exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Le retard de paiement entraînera également la suspension des formations planifiées ou en cours de planification avec le client.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription ou de la signature de la convention de formation. Dans tous les cas, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à andicat@andicat.org avant le premier jour de la formation. Tout stage commencé est dû en totalité. En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit (par exemple, nombre de participants trop faible) ou à un cas de force majeure, ANDICAT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Selon la date à laquelle le client informe ANDICAT de l'annulation, une pénalité calculée sur le coût total de la formation lui sera facturée :

- Information moins de 30 jours ouvrables : 25 %,
- Information moins de 15 jours ouvrables : 50 %,
- Information moins de 3 jours ouvrables : 100 %.

Les frais non remboursables engagés par le formateur seront refacturés au client (déplacement, hébergement). La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client à condition d'adresser une demande écrite à ANDICAT dans un délai de 30 jours ouvrables avant la date de la formation.

Le remplacement de participants est admis au plus tard 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

Programme des formations

Le stagiaire recevra minimum 8 jours avant le début de la formation une convocation accompagnée du programme de formation et des informations pratiques (lieu, horaires). S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont fournis qu'à titre indicatif.

ANDICAT spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfasse aux prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. ANDICAT ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

ANDICAT est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations de formation. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard d'ANDICAT, laquelle demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant de la prestation.

Certificat de réalisation et attestation de compétence

Chaque stagiaire doit signer la feuille d'émargement au début de chaque demi-journée de formation. Un certificat de réalisation et une attestation de compétences seront transmis à chaque stagiaire et/ou à son établissement à l'issue de la formation.

Responsabilité

Le client s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice d'ANDICAT. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré ANDICAT pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la responsabilité d'ANDICAT ne puisse être recherchée ou inquiétée.

En cas de responsabilité engagée d'ANDICAT envers le client, ANDICAT devra rembourser au client le montant payé au titre de la prestation fournie, cette clause constituant le plafond de sa responsabilité.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier et/ou numérique), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'ANDICAT. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à ANDICAT sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Selon la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, ANDICAT en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses clients.

Loi applicable et attribution de compétence

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre ANDICAT et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris. Pour toute demande de renseignements complémentaires, ANDICAT est à votre écoute. Pour toute demande de renseignements complémentaires, ANDICAT est à votre écoute.

CATALOGUE DES FORMATIONS 2027

Apprendre. Agir. Réussir en ESAT !



**Pour toute demande, nous contacter
par mail : andicat@andicat.org**

ANDICAT - 12 rue Mayran - 75009 Paris
Tél. : 01 42 40 15 28 - www.andicat.org

SIRET : 444 490 056 00025

N° de déclaration d'activité : 11 94 058 99 94 - Délivré par la Préfecture de Région
Île-de-France (DRIEETS). Cet **enregistrement** ne vaut pas agrément de l'État.



ANDICAT
Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT